

Procès verbal
Assemblée générale ordinaire de la FAMDT
6 juin 2007 à Paris (75)

Le 6 juin 2007, à 10h15, les membres de la FAMDT, dont le siège social est à Parthenay, 90, rue Jean Jaurès, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans les locaux du Centre national des Variétés – 9, bd des Batignolles – 75008 Paris.

Étaient présents avec droit de vote :

- ADDA-Scènes croisées : Marianne Evezard
- ARCADE-PACA : Philippe Fanise
- ARIAM Ile de France : Môme Guilcher
- Carrefour Aquitaine CMDTA : Christian Coutzac
- Centre Breton d' Art Populaire : Marie Oster
- Cie Danse Populaire Française : Michelle Blaise
- Le Chantier : Françoise Dastrevigne
- CMT Ile de France : Pascale Dauriac
- CMTRA : Robert Caro
- Conservatoire Occitan – CMDT Midi-Pyrénées : Maïlis Bonnecase
- CRMTL : Olivier Durif
- IRMA CIMT : François Bensignor
- Musictrad : Dominique Henry
- Rencontres d'accordéons : Christian Oller

Étaient excusés et représentés avec droit de vote :

- ACPA avait donné pouvoir à Christian Coutzac
- AMDTN avait donné pouvoir à Môme Guilcher
- AMTA avait donné pouvoir à Robert Caro
- AREXCPO en Vendée avait donné pouvoir à Robert Caro
- Cie Beline avait donné pouvoir à Olivier Durif
- Cité de la musique de Marseille avait donné pouvoir à Olivier Durif
- CMTN avait donné pouvoir à Olivier Durif
- Comité George Sand avait donné pouvoir à Olivier Durif
- Dançar au País avait donné pouvoir à Olivier Durif
- FRAMDT avait donné pouvoir à Dominique Henry
- Galaor avait donné pouvoir à François Bensignor
- L'Auboi avait donné pouvoir à Marianne Evezard
- La Chavannée avait donné pouvoir à Robert Caro
- La Loure avait donné pouvoir à François Bensignor
- Le Folk des Terres Froides avait donné pouvoir à Dominique Henry
- Le Grenier à sons avait donné pouvoir à Olivier Durif
- Le Nouveau Pavillon avait donné pouvoir à Pascale Dauriac
- Menestriers Gascons avait donné pouvoir à Christian Coutzac
- Musiciens routiniers Ain et Saône avait donné pouvoir à Olivier Durif
- Mustradem avait donné pouvoir à Robert Caro
- Nanterre Musique avait donné pouvoir à Robert Caro
- PRMA de la Réunion avait donné pouvoir à Philippe Fanise
- Tutti in Piazza avait donné pouvoir à Môme Guilcher
- UPCP-Métive avait donné pouvoir à Pascale Dauriac.

Étaient présents sans droit de vote :

Jean-Louis Gouttenègre, commissaire aux comptes.
Pierre-Olivier Laulanné, Stéphanie Pineau-Coulon (FAMDT).

Étaient excusés :

- Adem 06
- Dastum (pouvoir blanc)
- Foyer rural, rencontres de Socourt
- Rivatges
- Summerlied
- Ton All
- UCPS (pouvoir blanc)

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

- Bilan moral du Président,
- Présentation du rapport d'activité 2006 et projets 2007,
- Présentation des comptes 2006,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation du rapport d'activité et du budget, quitus au bureau,
- Election du Conseil d'Administration,
- Présentation de l'avant-projet de loi sur la pratique amateur et vote sur le positionnement de la FAMDT sur cet avant-projet,
- Questions diverses.

I - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006 ET PROJETS 2007.

Olivier Durif, Président, accueille les adhérents présents et ouvre la séance.

Pour Olivier Durif, les musiques et danses traditionnelles se trouvent aussi bien sur les plans artistiques que structurels dans une situation complexe. C'est pourquoi, il est nécessaire de s'interroger de nouveau : où en sont ces musiques ? Comment continuer de développer des outils en adéquation avec leur environnement ?...

D'où l'importance des Assises nationales des musiques et danses traditionnelles, programmées les 16-17-18 novembre 2007. Ces assises doivent être placées sous le signe de l'ouverture. A l'intérieur du secteur, il s'agit de rassembler les adhérents de la FAMDT et bien au-delà, les militants, les jeunes, les pratiquants, les personnes, ... A l'extérieur, les rapprochements avec les réseaux des musiques actuelles et Zone Franche, le réseau des musiques du monde, sont aujourd'hui incontournables.

Olivier Durif pense que les travaux de concertation menés au sein du CSMA (Conseil Supérieur des Musiques Actuelles) qui sont, à l'heure actuelle surtout techniques, devraient être plus politiques. Le CSMA doit inciter davantage les pouvoirs publics à prendre en compte la réalité de terrain de ces musiques ; cette reconnaissance devrait se traduire par une augmentation des moyens pour ces musiques.

Enfin, Olivier Durif précise que son courrier disait bien qu'il ne démissionnait pas, qu'il allait bien au bout de son mandat. Mais que par contre, il ne se représenterait pas au poste de président. Il a assumé sa part de travail collectif et encourage tous les adhérents et les membres du Conseil, à s'investir au sein de la fédération. Après avoir mis du temps à trouver sa place, la FAMDT est aujourd'hui, un outil installé : aux adhérents de s'en saisir.

Pierre-Olivier Laulanné rappelle ensuite les points essentiels de l'éditorial du rapport d'activité 2006-projets 2007 : d'un côté, une situation hétérogène sur les centres de musiques et danses traditionnelles, de l'autre un tissu associatif dynamique mais fragile, et qui peine à trouver sa place dans l'élaboration des politiques culturelles publiques.

Face à la paralysie croissante de l'Etat, à la stagnation réelle des moyens financiers que ce dernier consacre aux musiques actuelles, en dépit des effets d'annonce, devant le rééquilibrage –réel- opéré par les sociétés civiles sur le financement des projets, comment s'organiser pour que les musiques et danses traditionnelles pèsent davantage dans les politiques publiques culturelles ? Les Assises devraient apporter des réponses ou des éléments de réflexion sur l'ensemble de ces interrogations.

Avant de passer à la présentation du rapport d'activité, Olivier Durif donne la parole à l'assemblée pour recueillir les avis.

Michelle Blaise fait remarquer que le terme « danse » n'a pas encore été prononcé et pose ainsi la question de la dimension de la danse dans le projet FAMDT. Olivier Durif pense que la danse est incluse naturellement dans le mot musique traditionnelle. Môme Guilcher, tout en rappelant la place que la danse prend dans le projet de la FAMDT, expose l'intérêt de faire systématiquement mention de la danse car la danse est une réelle spécificité de notre secteur. Quelle est la place de la danse au CSMA, par exemple ? Philippe Fanise rappelle pour sa part que de nombreuses structures professionnelles ont dépassé ces catégories et parlent aujourd'hui, de spectacle vivant dans une dimension beaucoup plus large.

Françoise Dastrevigne remarque que les enjeux de politique culturelle ont été bien posés en introduction et demande le positionnement de la FAMDT sur ces questions. Les Assises devraient apporter des éléments de réponse.

Dominique Henry s'interroge sur la politique de communication de la FAMDT. Olivier Durif fait remarquer que le rôle complexe que joue la FAMDT –opérateur national pour des fonctions déléguées par le réseau, comme la VPC, MODAL, Planètes Musiques, le pôle associé BnF...- n'est pas forcément visible par les pratiquants ; qu'une fédération n'est pas un média mais une coordination d'acteurs. Les adhérents ont peut-être un rôle plus important à jouer à ce niveau. De plus, les Assises, qui seront une occasion supplémentaire de communiquer, définiront peut-être un nouvel axe de travail sur la communication.

Enfin, en ce qui concerne la remise en cause de la structuration actuelle du réseau, Pierre-Olivier Laulanné fait part de sa crainte du peu de place qui sera faite dans les nouvelles structures régionales du spectacle vivant aux acteurs associatifs et aux pratiques en amateurs. Robert Caro confirme qu'au sein des structures régionales, il est clairement stipulé que les associations régionales doivent s'occuper d'observation, formation continue, emploi des professionnels. Elles ne doivent pas s'occuper de pratiques amateurs, dont la gestion revient aux collectivités locales.

Philippe Fanise rappelle finalement que, du point de vue de l'Arcade, qui est une agence régionale, l'une des forces de la FAMDT- et qui fait que l'Arcade est adhérente de la FAMDT et pas des autres fédérations- est sa fonction d'opérateur.

Pierre-Olivier Laulanné présente ensuite le rapport d'activité 2006 et projets 2007, secteur d'activité par secteur d'activité :

- la VPC est une activité de niche qui se maintient bien et consolide le réseau en allant beaucoup plus au contact, sur les festivals. Le service détient un fond de catalogue de 2500 titres d'autoproductions et de petits labels. 800 titres différents sont vendus par an.
- la documentation : si le pôle associé, envié par la BnF pour sa souplesse et la réelle coordination entre ses membres, fonctionne bien, en revanche, il faut développer les liens avec les autres associations investies dans le champ de la documentation. Un projet de portail documentaire est à l'étude sur 2007.
- Planètes Musiques 2006 s'est bien déroulé et le partenariat avec la Maison de la musique de Nanterre a été initié. Il sera reconduit et amplifié en 2007
- la formation : aucune réunion cette année traduisant un déficit de stratégie et de moyens humains en la matière dans un contexte pourtant en pleine mutation
- la danse : avancée sur le projet de formation de formateurs, peut-être un moyen de reprendre pied sur les questions de formation. Les derniers accords ayant été obtenus, début 2007, le recrutement des stagiaires aura lieu en 2007.

Le projet 2007 s'inscrit dans la continuité des années passées : lobbying à la fois du côté des musiques actuelles et du côté de l'organisation des acteurs associatifs, Planètes Musiques, formation danse, réflexion sur la stratégie de la VPC et de Modal, les Assises.

II - PRESENTATION DES COMPTES 2006 ET DU BUDGET 2007 :

Robert Caro présente le rapport financier.

L'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde par un excédent de 722 €.

Ce résultat 2006 est obtenu malgré le « gel de précaution » de 5% de la subvention du Ministère de la Culture - soit -12 500 €-, et malgré la baisse des aides NSEJ (-8 000€).

L'ensemble de nos partenaires ont maintenu leurs subventions aux projets, liées principalement à Planètes Musiques. Il est noté aussi le maintien de la subvention Jeunesse et sports (sur le dossier Danse) 6 000 € et l'augmentation de 54 000 à 60 000 € pour le pôle associé Archives sonores de la BnF.

Le budget réalisé en 2006 (551 299 €) est supérieur de près de 48 000 € à celui de 2005 car il comptabilise la totalité de la subvention BnF pour le pôle associé (60 000 €) et non simplement le solde restant à la FAMDT (2 216 € en 2005), après les reversements aux adhérents/centres de documentation du pôle associé. Cette écriture modifie le volume mais pas le résultat puisque l'inscription des produits est compensée par l'inscription équivalente en charges (48 785 € en 2006, néant en 2005).

En fait, les budgets 2005 et 2006 sont très proches. Ces budgets représentent la vitesse de croisière de la FAMDT.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la FAMDT diminue le poids de Modal dans ses comptes : en provisionnant à 80 % la valeur des titres qu'elle détient (75 % des parts de la société), en provisionnant à 60 % l'avance sur compte courant que la FAMDT a accordé à sa filiale. Dans la même logique, dans les comptes de MODAL, des provisions importantes sont passées sur les stocks de livres et de CD.

Eléments constitutifs du résultat : nous avons passé en 2006 les provisions suivantes :

18 486 € pour la dépréciation des parts de MODAL détenues par la FAMDT. Ajoutés aux 12 980 € provisionnés sur 2005 (33%), nous atteignons 31 465 € soit 80 % de leur valeur totale. La valeur nette comptable de Modal dans les comptes de la FAMDT est donc de 8 626 €.

Provision pour le compte courant : la FAMDT a prêté de l'argent à sa filiale Modal en "compte courant" : c'est une technique de gestion qui autorise un associé majoritaire de venir en aide à la trésorerie de sa filiale ; comme Modal n'est pas vraiment en mesure de lui rembourser cette avance, nous en avons provisionné 60% entre 2004

et 2005. En 2006, nous en diminuons le montant par compensation (les créances dues par la FAMDT viennent en diminution de la dette de Modal). Fin 2006, le montant de l'avance en compte courant était de 28 730 €.

Autres éléments constitutifs du résultat :

Poursuite des provisions sur les stocks de la VPC de la FAMDT, évalués à 39 160€. Eu égard à l'antériorité et la faible rotation de certains titres, 15 239 € ont été provisionnés dans les exercices antérieurs. En 2006, un complément de provision de 8214 € a été passé.

Fonds dédiés : il s'agit de produits reçus en 2006 et affectés à une action particulière en 2007 :

Subvention CNV : 12 242 € ont été provisionnés sur 2007 (et 15 670 € repris en 2006 au titre des fonds dédiés CNV de 2005).

Projet de valorisation des archives sonores : 10 265€ ont été provisionnés pour 2007.

Reprise de provisions : 15 000 € provenant d'une provision pour risque d'audit sur le projet européen, risque devenu caduc à l'automne 2006, sont venus alimenter la colonne produits 2006.

M. Gouttenègre, commissaire aux comptes approuve l'attitude prudente des provisions sur stocks de disques et sur la dette due par Modal, de manière à ce que toute décision prise sur Modal n'ait pas de conséquence fâcheuse pour la FAMDT. Il fait ensuite lecture de son Rapport général et de son Rapport spécial.

M. Gouttenègre félicite enfin le Conseil d'Administration pour le redressement financier effectué en 3 ans mais rappelle que la situation reste fragile puisque le fonds de roulement de 16 000 € équivaut à 10 jours de fonctionnement.

III - VOTE DES RESOLUTIONS :

Résolution 1 :

L'assemblée générale adopte le rapport d'activité 2006 de la FAMDT à l'unanimité.

Résolution 2 :

L'assemblée générale adopte le rapport financier 2006 à l'unanimité.

Résolution 3 :

L'assemblée générale constate le résultat de 722,04 € et décide de son affectation au report à nouveau à l'unanimité.

Résolution 4 :

L'assemblée générale prend acte du budget 2007 et des orientations du programme d'activité 2007 à l'unanimité moins 3 abstentions (Dominique Henry, et ses pouvoirs, en raison de l'absence de communication dans le projet 2007).

Résolution 5 :

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion à l'unanimité moins 1 abstention puisque Robert Caro ne souhaite pas voter en sa faveur.

IV - ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Préambule :

- ADEM 06 ne souhaite pas renouveler sa participation au Conseil d'administration parce que l'ADEM n'est pas suffisamment en prise avec les actions impulsées par la FAMDT.
- AMDTN ne souhaite pas renouveler sa participation au Conseil d'administration faute de temps.
- Le CIRIEF fait savoir par l'intermédiaire de Luc Charles-Dominique qu'il demandera à adhérer à la FAMDT dans un premier temps, au CA dans un second temps, une fois que ses statuts seront officiellement constitués.
- Le Nouveau Pavillon s'est officiellement porté candidat au Conseil d'administration.
- Les autres administrateurs du collège associatifs ont fait part de leur souhait de continuer à leur poste.

Sont élus au Conseil d'Administration, à l'unanimité, au titre des représentants des Associations :

- François Bensignor (IRMA/CIMT),
- Christian Oller (Rencontres internationales d'accordéons),
- Philippe Gibaux (Galaor),
- Sylvain Girault (Le Nouveau Pavillon)
- Françoise Dastrevigne (Le Chantier)
- Dominique Henry, (Musictrad),
- Guillaume Taillebourg (Comité George Sand),
- Marianne Evezard (ADDA-Scènes croisées),
- Bruno Messina (Maison de la Musique de Nanterre),
- Jérôme Hamon (Mustradem).

Rappelons que les autres membres du CA sont les représentants des Centres de musiques et danses traditionnelles en région (et désignés par eux), à savoir :

- pour le CRMT Limousin, Olivier Durif
- pour l'AMTA, André RICROS
- pour le CMTRA, Robert CARO
- pour le Carrefour Aquitaine, Lionel Dubertrand
- pour le Conservatoire Occitan, Mailis Bonnacase (suppléant P. Pestana)
- pour la mission ARCADE-PACA, Philippe Fanise (suppléante Gaël Le Bellegui)
- pour le CMT-Ile de France, Pascale Dauriac
- pour l'ARIAM Ile de France, Mône Guilcher
- pour UPCP-Métive, Arnaud Caillé
- pour Dastum, Charles Quimbert
- pour le CMT Corse, Nathalie Ferrari ou Marcel Siméoni, Président.

Le vote du Bureau sera effectué lors d'un prochain CA.

V – AVANT PROJET DE LOI SUR LA PARTICIPATION DES AMATEURS À DES REPRESENTATIONS DU SPECTACLE VIVANT.

Le texte d'analyse COFAC/FAMDT est adopté à l'unanimité. Il convient naturellement de rester vigilant sur le décret d'application.

La séance est levée à 12h30.

La secrétaire générale PASCALE DAURIAC
